



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 29

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN  
Monsieur Thierry FALCONNET  
Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur Rémi DETANG  
Madame Sladana ZIVKOVIC  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Dominique GRIMPRET  
Madame Danielle JUBAN  
Monsieur Jean-Claude GIRARD  
Monsieur Philippe LEMANCEAU  
Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN

Madame Christine MARTIN  
Monsieur Antoine HOAREAU  
Monsieur Nicolas BOURNY  
Madame Nadjoua BELHADEF  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Monsieur Denis HAMEAU  
Madame Nuray AKPINAR-  
ISTIQUAM  
Monsieur Laurent GOBET  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Madame Karine HUON-SAVINA

Madame Ludmila MONTEIRO  
Monsieur Jean-Michel  
VERPILLOT  
Monsieur Lionel SANCHEZ  
Monsieur Gérard HERRMANN  
Madame Dominique BEGIN-  
CLAUDET  
Monsieur Patrick CHAPUIS  
Monsieur Patrick BAUDEMONT  
Madame Monique BAYARD

### **Membres absents :**

Monsieur Jean-François DODET  
Madame Claire TOMASELLI  
Madame Céline TONOT  
Madame Océane CHARRET-  
GODARD  
Monsieur Guillaume RUET  
Monsieur Jacques CARRELET  
DE LOISY  
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN  
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie  
KOENDERS  
Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN  
Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET  
Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET  
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN  
Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**

### **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté- Convention de partenariat 2023**

Le travail partenarial entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté, le territoire et ses collectivités a toujours été une priorité afin de soutenir et développer l'artisanat et le tissu économique local.

Dijon métropole poursuit depuis 2006 une étroite collaboration avec la CMAR BFC à travers une convention de partenariat signée annuellement.

En 2019, Dijon métropole et la CMAR BFC ont souhaité intégrer le volet emploi/apprentissage avec une première participation au village des recruteurs.

En 2020 et 2021, Dijon métropole et la CMAR BFC se sont principalement engagées dans le soutien aux entreprises artisanales impactées par la crise sanitaire COVID-19 à travers le Fonds de Relance Economique Métropolitain -FREM.

En 2021, la CMAR BFC a également intégré le Brunch des Halles en proposant un marché de créateurs. Une dizaine de créateurs locaux et de qualité (Céramiques, bijoux...) se sont installés à l'entrée du brunch sur l'extérieur des halles.

En 2022, la CMAR BFC a intégré les Jeudi'jonnais en proposant un marché artisanal réunissant une douzaine d'exposants.

La convention d'objectifs et de moyens rédigée en 2022 d'un budget alloué de 99 901€ a fait l'objet d'un bilan décrivant toutes les actions pour un montant final réalisé de 92 789.12€:

- Axe 1 : Aider les entreprises présentes sur le territoire à pérenniser et à développer leur activité pour 22 975€,
- Axe 2 : Accompagner et dynamiser l'artisanat des métiers de bouche pour 41 925€,
- Axe 3 : Impliquer l'artisanat dans les démarches de développement durable et d'économie circulaire. La CMAR BFC ne sollicite pas financièrement la métropole sur cette thématique,
- Axe 4 : Organiser une exposition sur les métiers d'art pour 6 367.72€,
- Axe 5 : Promouvoir l'artisanat local lors du Marché de Noël de Dijon pour 4 946.40€ (apport en prestation de la Ville de mise à disposition de chalet 9000 € sans subvention directe)
- Axe 6 : Village des recruteurs pour un montant de 2 475€,
- Axe 7 : Concours des jeunes talents Maître Restaurateur pour 12 000€,
- Axe 8 : Soutenir les entreprises artisanales du fait de la crise sanitaire 2 100€

En 2023, il est proposé que cette nouvelle convention s'inscrive dans la continuité des axes développés en 2022, sachant que certaines actions n'ont pu être menées à leur terme ou avec l'envergure planifiée du fait de la crise des coûts de l'énergie fortement ressentie par les artisans. Une subvention exceptionnelle de 15 000€ a d'ailleurs été accordée à la CMAR BFC par la métropole dans le but de proposer un dispositif dédié d'accompagnement face aux difficultés financières directement issues de l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières. Il s'agit notamment de pouvoir conseiller les artisans demandeurs jusqu'à la mise en place d'un plan d'action très opérationnel à l'issue d'un audit approfondi de leur activité, et pouvant aboutir par exemple à des négociations de contrats fournisseurs ou à un accompagnement auprès des établissements bancaires.

Afin de faire mieux connaître les métiers d'art et l'artisanat en général, la convention 2023 prévoit des temps pédagogiques auprès des écoliers du primaire. Le but étant d'initier l'envie dès le plus jeune âge et ainsi relancer l'apprentissage dans les filières qui aujourd'hui peinent à recruter.

<b>Actions</b>	<b>Prévisionnel</b>
<b>Axe 1 : Aider les entreprises présentes sur le territoire à</b>	<b>Axe 1 : 30 196 €</b>

<b>pérenniser et à développer leur activité</b>	<b>Actions :</b> - Diagnostics 20 446 € - réunions collectives 6 750 € - Plan de com 3 000€
<b>Axe 2 : Accompagner et dynamiser l'artisanat métropolitain</b>	<b>Axe 2 : 40 600€</b> <b>Actions :</b> - Instruction de 10 dossiers artisans 25 000 € - accompagnement artisans CIGV 2 250 € - Jeudi'jonnais 3 600 € - 1 marché d'artisanat autour du brunch 1 800€ - stands pour les 2 braderies 3 600€ - atelier découverte métiers de bouche 1 900€ - Livres pédagogiques Cité du Goût et des saveurs 1 350€ - communication 1 100€
<b>Axe 3 : Impliquer l'artisanat dans les démarches de développement durable et d'économie circulaire</b>	<b>Axe 3 : 0€</b> - en 2023, la CMAR BFC ne sollicite pas financièrement Dijon métropole sur cette thématique. La CMAR BFC reste engagée pour les différentes manifestations.
<b>Axe 4 : Organiser une exposition sur les métiers d'art</b>	<b>Axe 4 : 6 400€</b> <b>Action :</b> - Découverte pédagogique des métiers d'art pour les écoles primaires 1 900€. - Organisation d'une exposition sur les Métiers d'art 4 500€
<b>Axe 5 : Promouvoir l'artisanat local lors du Marché de Noël de Dijon</b>	<b>Axe 5 : 6 000€</b> <b>Actions :</b> - Communication 2 400€ - Temps agents pour la préparation et le recrutement des artisans 3 600€ 9 000 € de chalets sont mis à disposition de la CMAR BFC <b>gratuitement</b> se rajoutant à la subvention versée en numéraire.
<b>Axe 6 : Village des recruteurs</b>	<b>Axe 6 : 2 700€</b> <b>Action :</b> - temps agents 2 700€
<b>Axe 7 : Concours des jeunes talents Maître Restaurateur</b>	<b>Axe 7 : 8 000 €</b> <b>Action :</b> Soutenir un concours de prestige valorisant les métiers de Bouche - sponsoring 8000€
<b>Axe 8 : Soutenir les entreprises artisanales face à la crise</b>	<b>Axe 8 : 5 700€</b> <b>Action :</b> - Conseils et informations aux entreprises 5 700€
<b>Axe complémentaire : Aide aux boulangers face à la hausse du coût de l'énergie – subvention exceptionnelle</b>	15 000 € se rajoutant à la subvention initialement définie par la convention cadre

<b>TOTAL</b>	<b>99 596 € + 9000€ de mise à disposition de chalets + 15 000€ d'aide exceptionnelle 2023 aux boulangers</b>
--------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention cadre 2023, selon le modèle ci-annexé, à intervenir entre Dijon Métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté
- **d'arrêter** le montant de la subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté à 99 596€ sur l'année 2023 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la Métropole à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN      POUR : 36                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 7 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN